

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE LA SEIGNEURIE-DES-MILLE-ÎLES

CONSEIL DES COMMISSAIRES

Séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles tenue le mardi 14 décembre 2010 à 19 h 30 à l'Atrium du Centre de formation des Nouvelles-Technologies, 75, rue Duquet, Sainte-Thérèse.

PRÉSENCES

Étaient présents : Mmes Josée Bastien, Johanne Beaulieu, Nadine Blais, Sandra East, Paule Fortier, Christine Labrie, Lise Landry, Lucie Ouellette, Guylaine Richer, Johanne Roy, MM. Michel Arcand, Denis Claude Blais, Normand Chalifoux, Jean Deschênes, Benoît Gagnon, Claude Girard, Gilbert Guérette, Louis Kemp, Daniel Legault, Jean Paquette, Michel Phaneuf, Stéphane Racine, ainsi que Mmes Corinne Payne et Elisa Rietzschel, commissaires-parents.

Aussi présents : MM. Jean-François Lachance, dir. gén., Jonathan Desjardins Mallette, secr. gén. et dir. serv. aff. corp. et comm., Mmes Marie-France Boyer, dir. gén. adj., Nathalie Joannette, dir. gén. adj., M. Richard Chaurest, dir. gén. adj., Mmes Lyson Dompierre, dir. adj. serv. org. scol., Anik Gagnon, dir. adj. serv. aff. corp. et comm., MM. Denis Riopel, dir. serv. ress. mat., Dominique Robert, dir. serv. org. scol.

Mme Hélène Farsa et M. Pierre Bertrand ont prévenu de leur absence.

OUVERTURE

Les commissaires présents forment quorum sous la présidence de Mme Paule Fortier, présidente.

Il est 19 h 30.

PROCÈS-VERBAL

Résolution n° CC-101214-3400

Il est proposé par M. Michel Arcand

D'ADOPTER tel quel le procès-verbal de la séance du 23 novembre 2010.

Adopté

QUESTIONS DU PUBLIC

Mme Diane Gagnon, parent, interpelle le conseil des commissaires relativement au cadre d'organisation scolaire 2011-2014. Elle souhaite que ses enfants poursuivent leur scolarisation dans une école de Saint-Eustache.

M. Martin Ferland, parent, interpelle le conseil des commissaires relativement au cadre d'organisation scolaire 2011-2014 et à sa prise de parole lors de l'audience publique tenue le 2 novembre 2010 à ce sujet.

Mme Julie Villeneuve, parent, interpelle le conseil des commissaires relativement au cadre d'organisation scolaire 2011-2014 et à la pétition signée par des parents. Elle souhaite que ses enfants poursuivent leur scolarisation dans une école de Saint-Eustache.

M. Yves Roy, parent, interpelle le conseil des commissaires relativement au cadre d'organisation scolaire 2011-2014. Il souhaite que ses enfants poursuivent leur scolarisation dans une école de Saint-Eustache.

Mme Annie Drolet, parent, interpelle le conseil des commissaires relativement au cadre d'organisation scolaire 2011-2014. Elle désire connaître les caractéristiques d'un choix d'école et elle demande d'avoir accès au document qui fait état des conditions de reconnaissance du programme d'éducation internationale (primaire) de l'école Terre des jeunes.

Mme Paule Fortier, présidente, répond en expliquant les implications du choix d'école. Elle précise qu'un suivi sera fait au regard du document qui est demandé.

M. Martin Lauzon, président du Syndicat de l'enseignement secondaire des Basses-Laurentides (SESBL), interpelle le conseil des commissaires. D'abord, il remercie le conseil des commissaires pour la motion de félicitations eu égard à la promotion de la semaine de l'école publique tenue du 4 au 8 octobre 2010. Ensuite, il rappelle la position de son syndicat concernant le cadre d'organisation scolaire 2011-2014. Enfin, il demande au conseil des commissaires de reporter l'adoption du plan stratégique 2010-2015. M. Lauzon dépose une pétition signée en ce sens des membres de son syndicat.

Mme Joanne Bertrand, présidente du Syndicat de l'enseignement de la Seigneurie-des-Mille-Iles (SESMI), interpelle le conseil des commissaires relativement au plan stratégique 2010-2015.

PROLONGATION DE LA PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Résolution n° CC-101214-3401

Il est proposé par Mme Johanne Beaulieu

DE PROLONGER la période de questions du public de 30 minutes.

Adopté

Mme Stéphanie Gratton, vice-présidente de la CSN, interpelle le conseil des commissaires relativement au ratio dans les services de garde.

Mme Marie France Boyer, directrice générale adjointe, précise que ce point devrait être traité par le comité de relations de travail (CRT).

M. Michel Paquette, vice-président du Syndicat de l'enseignement de la Seigneurie-des-Mille-Iles (SESMI), interpelle le conseil des commissaires relativement au cadre d'organisation scolaire 2011-2014. Il interpelle également le conseil des commissaires concernant la consultation du calendrier scolaire. Il demande une nouvelle consultation compte tenu que 2012 sera une année bissextile.

Mme Nathalie Joannette, directrice générale adjointe, précise que les éléments soulevés par M. Paquette seront pris en considération lors de la présentation du point « *calendriers scolaires* » de l'ordre du jour.

Mme Sylvie Robberts, présidente du comité de parents de la CSSMI, interpelle le conseil des commissaires. D'abord, elle demande que lors des consultations, le langage utilisé soit simple et clair pour en faciliter la compréhension. Ensuite, elle rappelle que le premier critère à considérer lors de la prise de décision doit être pour le meilleur intérêt du plus grand nombre d'élèves. Enfin, Mme Robberts offre ses meilleurs vœux pour le temps des Fêtes.

ORDRE DU JOUR

Résolution n° CC-101214-3402

Mme Josée Bastien, commissaire, demande d'inscrire le sujet : « Service de garde en milieu scolaire » au point 11.1 de l'ordre du jour;

Mme Paule Fortier, présidente, demande d'inscrire les sujets : « Motion de félicitations – Mur d'escalade à l'école Saint-Pierre » et « Motion de félicitations – Soirée carrières édition 2010 » aux points 11.2 et 11.3 de l'ordre du jour;

Il est proposé par Mme Lise Landry

D'ADOPTER le projet d'ordre du jour tel que modifié, lequel comprend les sujets suivants en plus des points statutaires :

- 2.2. Suivi;
- 5. Recommandations de la commission d'étude éducative :
 - 5.1. Calendriers scolaires 2011-2012 de la formation générale des jeunes – adoption;
 - 5.2. Calendriers scolaires 2011-2012 de la formation générale adulte et professionnelle – adoption;
 - 5.3. Cadre d'organisation scolaire 2011-2014 – adoption;
- 6. Plan stratégique 2010-2015 – adoption;
- 7. Cession de servitude en faveur d'Hydro-Québec et Bell Canada sur le terrain de l'école secondaire Jean-Jacques-Rousseau – adoption;
- 7. Nomination au poste de direction générale adjointe – adoption;
(*huis clos*)
- 9.1. Compte rendu de la commission d'étude éducative du 21 septembre 2010;
- 10.2.1 Rapport du comité de parents du 2 décembre 2010;
- 11. Varia :
 - 11.1 Service de garde en milieu scolaire;
 - 11.2 Motion de félicitations – Mur d'escalade à l'école Saint-Pierre;
 - 11.3 Motion de félicitations – Soirée carrières édition 2010;

DE PERMETTRE à la présidente d'intervertir l'ordre des sujets, selon son bon jugement.

Adopté

CALENDRIERS SCOLAIRES 2011-2012 DE LA FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES

Résolution n° CC-101214-3403

ATTENDU la résolution n° CC-100928-3357 relative à la consultation, auprès du comité de parents, des enseignants et des conseils d'établissement des écoles de la Commission scolaire, des calendriers scolaires 2011-2012 pour la formation générale des jeunes;

ATTENDU le retour des avis le 24 novembre 2010;

ATTENDU qu'un nouvel élément a été soulevé quant auxdits calendriers scolaires concernant le fait que l'année 2012 est une année bissextile;

ATTENDU que les articles 193 et 244 de cette même loi stipulent que le calendrier scolaire est l'objet de consultation auprès du comité de parents et des enseignants;

ATTENDU la volonté du conseil des commissaires de consulter de nouveau le comité de parents et les enseignants sur ce nouvel élément;

Il est proposé par M. Benoît Gagnon

DE REPORTER l'adoption des calendriers scolaires 2011-2012 pour la formation des jeunes (primaire et secondaire);

DE CONSULTER le comité de parents et les enseignants sur le nouvel élément soulevé;

DE DEMANDER le retour des avis pour fins de décision au conseil des commissaires du 25 janvier 2011.

Adopté

CALENDRIERS SCOLAIRES 2011-2012 DE LA FORMATION GÉNÉRALE ADULTE ET PROFESSIONNELLE

Résolution n° CC-101214-3404

ATTENDU que l'article 252 de la *Loi sur l'instruction publique* stipule que la Commission scolaire établit le calendrier scolaire des centres d'éducation aux adultes et des centres de formation professionnelle, en tenant compte de ce qui est prévu au régime pédagogique;

ATTENDU que l'article 254 de cette même loi stipule que le calendrier scolaire est objet de consultation auprès des enseignants;

ATTENDU les avis reçus dans le cadre de la consultation;

ATTENDU la recommandation de la Direction du service de la formation générale adulte et professionnelle, ainsi que des directions de centre dont relèvent ces activités;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation de la commission d'étude éducative;

Il est proposé par Mme Lise Landry

D'ADOPTER les calendriers scolaires 2011-2012 pour la formation générale adulte et professionnelle;

DE VERSER lesdits calendriers scolaires au répertoire des présentes sous la cote 591.

Adopté

CADRE D'ORGANISATION SCOLAIRE 2011-2014 – DÉBORDEMENT DE LA CLIENTÈLE DE L'ÉCOLE HORIZON-SOLEIL

Résolution n° CC-101214-3405

ATTENDU la consultation faite auprès des conseils d'établissement, du comité de parents, du comité consultatif des services aux EHDAA, des associations, des syndicats et des municipalités de notre territoire sur le projet contenu dans le document « Cadre d'organisation scolaire 2011-2014 »;

ATTENDU les avis reçus lors de l'audience publique du 2 novembre 2010;

ATTENDU les avis reçus dans le cadre de cette consultation;

ATTENDU que la clientèle scolaire prévisionnelle de l'école Horizon-Soleil dépassera sa capacité d'accueil au cours des prochaines années;

ATTENDU la démarche de travail entamée en 2007 relativement à la problématique de débordement de clientèle de l'école Horizon-Soleil;

ATTENDU l'entrée en vigueur du plan de réduction du nombre d'élèves par classe au primaire du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS);

ATTENDU la volonté de favoriser une piste de solution offrant la plus grande stabilité pour les élèves concernés;

ATTENDU la disponibilité de locaux à l'école Gaston-Pilon;

ATTENDU la disponibilité de locaux à l'école du Mai;

ATTENDU la résolution n° CC-091208-3176 concernant la demande d'ajout d'espace auprès du MELS pour le quartier des Jardins à Saint-Eustache;

ATTENDU qu'aucune réponse du MELS n'a été reçue relativement à cette demande d'ajout d'espace;

ATTENDU que le quartier des Jardins est situé à proximité de l'école secondaire des Patriotes;

ATTENDU les recommandations du comité consultatif de gestion, du comité de la direction générale et de la commission d'étude éducative;

Il est proposé par M. Daniel Legault

DE RETIRER de l'école Curé-Paquin les élèves du préscolaire 5 ans provenant de l'aire de desserte de l'école Horizon-Soleil, et ce, à partir de 2011-2012;

DE MODIFIER l'aire de desserte, dès 2011-2012, des écoles Horizon-Soleil et Gaston-Pilon, en rattachant tous les élèves du secteur des Jardins Ouest et Nord (zone DJON) à l'école Gaston-Pilon, à l'exception des élèves de 6^e année en 2011-2012;

DE MODIFIER l'aire de desserte des écoles Horizon-Soleil et du Mai en rattachant tous les élèves du secteur des Jardins Sud-Est (zone DJSE) à l'école du Mai à l'exception des élèves de 6^e année, au plus tôt en 2012-2013, dans la mesure où l'évolution des tendances de clientèle le justifie;

DE RATTACHER les zones ciblées (DJON et DJSE) à l'école secondaire des Patriotes pour le secondaire;

DE DIFFUSER aux parents des élèves touchés par la modification de l'aire de desserte, les modalités relatives aux services de garde.

Adopté

CADRE D'ORGANISATION SCOLAIRE 2011-2014 – MODIFICATION DE L'AIRES DE DESSERTE DE L'ÉCOLE EMMANUEL-CHÉNARD

Résolution n° CC-101214-3406

ATTENDU la consultation faite auprès des conseils d'établissement, du comité de parents, du comité consultatif des services aux EHDAA, des associations, des syndicats et des municipalités de notre territoire sur le projet contenu dans le document « Cadre d'organisation scolaire 2011-2014 »;

ATTENDU la tenue de l'audience publique du 2 novembre 2010;

ATTENDU les avis reçus dans le cadre de cette consultation;

ATTENDU l'avis du conseil d'établissement de l'école Emmanuel-Chénard;

ATTENDU les recommandations du comité consultatif de gestion, du comité de la direction générale et de la commission d'étude éducative;

Il est proposé par Mme Christine Labrie

DE MODIFIER les aires de desserte des écoles Emmanuel-Chénard et Sauvé, dès 2011-2012, en rattachant uniquement les nouveaux élèves des secteurs de la rue Ronsard et de la rue Ovila-Forget (zones EMCHNN et EMCHMS) à l'école Sauvé et permettre la fratrie à cette nouvelle école d'accueil;

DE PERMETTRE aux élèves qui fréquentent actuellement l'école Emmanuel-Chénard de poursuivre leur scolarité.

Adopté

CADRE D'ORGANISATION SCOLAIRE 2011-2014 – MODIFICATION DES AIRES DE DESSERTE DES ÉCOLES NOTRE-DAME-DE-L'ASSOMPTION ET DES RAMILLES

Résolution n° CC-101214-3407

ATTENDU la consultation faite auprès des conseils d'établissement, du comité de parents, du comité consultatif des services aux EHDAA, des associations, des syndicats et des municipalités de notre territoire sur le projet contenu dans le document « Cadre d'organisation scolaire 2011-2014 »;

ATTENDU la tenue de l'audience publique du 2 novembre 2010;

ATTENDU les avis reçus dans le cadre de cette consultation;

ATTENDU que les conseils d'établissement des écoles Notre-Dame-de-l'Assomption et des Ramilles sont en accord avec la piste de solution proposée;

ATTENDU le développement résidentiel et urbain de ce secteur;

ATTENDU que les tendances de clientèle prévoient un dépassement de la capacité d'accueil à l'école Notre-Dame-de-l'Assomption;

ATTENDU la proximité de la zone ciblée de l'école des Ramilles;

ATTENDU les recommandations du comité consultatif de gestion, du comité de la direction générale et de la commission d'étude éducative;

Il est proposé par M. Benoît Gagnon

DE MODIFIER les aires de desserte des écoles Notre-Dame-de-l'Assomption et des Ramilles en rattachant les rues suivantes à l'école des Ramilles :

SECTEUR BLAINVILLE	
RUES	NUMÉROS CIVIQUES
Philippe-Labossière	Au complet
Toussaint-Labelle	Au complet
Hector-Joly	Au complet
Marie-Chapleau	105 à 291 (impair) 106 à 290 (pair)

DE PERMETTRE aux élèves qui fréquentent actuellement l'école Notre-Dame-de-l'Assomption de poursuivre leur scolarité.

Adopté

CADRE D'ORGANISATION SCOLAIRE 2011-2014 – DÉPASSEMENT DE LA CAPACITÉ D'ACCUEIL DE L'ÉCOLE SECONDAIRE RIVE-NORD

Résolution n° CC-101214-3408

ATTENDU la consultation faite auprès des conseils d'établissement, du comité de parents, du comité consultatif des services aux EHDAA, des associations, des syndicats et des municipalités de notre territoire sur le projet contenu dans le document « Cadre d'organisation scolaire 2011-2014 »;

ATTENDU la tenue de l'audience publique du 2 novembre 2010;

ATTENDU les avis reçus dans le cadre de cette consultation;

ATTENDU le contexte général de décroissance de la clientèle du secondaire au cours des prochaines années;

ATTENDU la prévision de dépassement de la capacité d'accueil de l'école secondaire Rive-Nord;

ATTENDU que des élèves du secteur de Rosemère ont fait l'objet de transfert administratif vers la Polyvalente Sainte-Thérèse au cours des dernières années;

ATTENDU les recommandations du comité consultatif de gestion et du comité de la direction générale;

Il est proposé par M. Claude Girard

DE SCOLARISER les élèves qui fréquentent l'école secondaire Hubert-Maisonneuve en 1^{re} et 2^e secondaires, résidant dans l'aire de desserte de l'école Alpha, à la Polyvalente Sainte-Thérèse à partir de la 3^e secondaire, dès 2011-2012;

DE PERMETTRE la continuité pour les élèves résidant dans l'aire de desserte de l'école Alpha qui fréquentent actuellement l'école secondaire Rive-Nord en 3^e, 4^e et 5^e secondaires.

POUR : (14) : Michel Arcand, Josée Bastien, Jean Deschênes, Sandra East, Paule Fortier, Benoît Gagnon, Claude Girard, Louis Kemp, Christine Labrie, Lise Landry, Lucie Ouellette, Jean Paquette, Michel Phaneuf et Johanne Roy.

CONTRE : (8) : Johanne Beaulieu, Denis Claude Blais, Nadine Blais, Normand Chalifoux, Gilbert Guérette, Daniel Legault, Stéphane Racine et Guylaine Richer.

Adopté

CADRE D'ORGANISATION SCOLAIRE 2011-2014 – LA CLIENTÈLE RÉGULIÈRE DE L'ÉCOLE SAINT-GABRIEL SCOLARISÉE À LA POLYVALENTE SAINTE-THÉRÈSE

Résolution n° CC-101214-3409

ATTENDU la consultation faite auprès des conseils d'établissement, du comité de parents, du comité consultatif des services aux EHDAA, des associations, des syndicats et des municipalités de notre territoire sur le projet contenu dans le document « Cadre d'organisation scolaire 2011-2014 »;

ATTENDU la tenue de l'audience publique du 2 novembre 2010;

ATTENDU les avis reçus dans le cadre de cette consultation;

ATTENDU que les conseils d'établissement des écoles concernées sont en accord avec la piste de solution proposée;

ATTENDU les recommandations du comité consultatif de gestion, du comité de la direction générale et de la commission d'étude éducative;

Il est proposé par Mme Johanne Roy

DE RATTACHER, dès 2011-2012, la totalité de l'aire de desserte des écoles du Trait-d'Union et Terre-Soleil au bassin d'alimentation de la Polyvalente Sainte-Thérèse;

DE SCOLARISER, dès 2011-2012, les élèves du régulier qui fréquentent actuellement l'école Saint-Gabriel à la Polyvalente Sainte-Thérèse.

Adopté

CADRE D'ORGANISATION SCOLAIRE 2011-2014 – FERMETURE DE L'ÉTABLISSEMENT DE LA RELANCE

Résolution n° CC-101214-3410

ATTENDU la consultation faite auprès des conseils d'établissement, du comité de parents, du comité consultatif des services aux EHDAA, des associations, des syndicats et des municipalités de notre territoire sur le projet contenu dans le document « Cadre d'organisation scolaire 2011-2014 »;

ATTENDU l'article 212 de la *Loi sur l'instruction publique* et la Politique relative au maintien, à la fermeture et aux autres changements aux services éducatifs dispensés dans un établissement (OS-08);

ATTENDU la résolution du conseil des commissaires du 22 juin 2010 (rsl. n° CC-100622-3299);

ATTENDU l'avis public du 23 juin 2010 annonçant le projet de fermeture de l'école de la Relance à partir du 1^{er} juillet 2011;

ATTENDU la tenue de l'audience publique du 2 novembre 2010;

ATTENDU les avis reçus dans le cadre de cette consultation;

ATTENDU que la majorité des écoles concernées est en accord avec l'application de cette piste;

ATTENDU les recommandations du comité consultatif de gestion, du comité de la direction générale et de la commission d'étude éducative;

Il est proposé par M. Gilbert Guérette

DE PROCÉDER à la fermeture de l'école de la Relance dès le 1^{er} juillet 2011;

DE MODIFIER en conséquence les actes d'établissement concernés par cette fermeture.

Adopté

CADRE D'ORGANISATION SCOLAIRE 2011-2014 – PLANIFICATION D'UTILISATION DES LOCAUX RÉSERVÉS DESTINÉS AUX ÉLÈVES HANDICAPÉS OU EN DIFFICULTÉ D'ADAPTATION OU D'APPRENTISSAGE (EHDAA)

Résolution n° CC-101214-3411

ATTENDU la consultation faite auprès des conseils d'établissement, du comité de parents, du comité consultatif des services aux EHDAA, des associations, des syndicats et des municipalités de notre territoire sur le projet contenu dans le document « Cadre d'organisation scolaire 2011-2014 »;

ATTENDU la tenue de l'audience publique du 2 novembre 2010;

ATTENDU les avis reçus dans le cadre de cette consultation;

ATTENDU les recommandations du comité consultatif de gestion, du comité de la direction générale et de la commission d'étude éducative;

Il est proposé par M. Jean Deschênes

DE RÉSERVER dans les écoles primaires et secondaires les locaux des groupes à effectif réduit et de consulter les instances concernées au printemps 2011 sur les changements à apporter à l'organisation des services pour 2011-2012, et cela, suite à l'évaluation des besoins des élèves.

Adopté

CADRE D'ORGANISATION SCOLAIRE 2011-2014

Résolution n° CC-101214-3412

ATTENDU la consultation faite auprès des conseils d'établissement, du comité de parents, du comité consultatif des services aux EHDAA, des associations, des syndicats et des municipalités de notre territoire sur le projet contenu dans le document « Cadre d'organisation scolaire 2011-2014 »;

ATTENDU la tenue de l'audience publique du 2 novembre 2010;

ATTENDU les avis reçus dans le cadre de cette consultation;

ATTENDU les orientations retenues au regard du « Cadre d'organisation scolaire 2011-2014 », tant pour le primaire, le secondaire;

ATTENDU que la Commission scolaire doit, en vertu de l'article 211 de la *Loi sur l'instruction publique*, adopter chaque année un plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles et que ce plan doit être transmis à chaque municipalité régionale de comté ou communauté urbaine dont tout ou partie du territoire recoupe celui de la commission scolaire;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 39 de la *Loi sur l'instruction publique*, l'école est établie par la commission scolaire;

ATTENDU qu'en vertu des articles 211 (écoles) et 100 (centres) de la *Loi sur l'instruction publique*, la commission scolaire détermine, compte tenu du plan triennal de répartition et de destination des immeubles, la liste de ses écoles et, le cas échéant, de ses centres de formation professionnelle et d'éducation des adultes et leur délivre un acte d'établissement;

ATTENDU que le pavillon rattaché au Centre de formation professionnelle, l'Émergence doit reprendre son nom d'origine et ainsi modifier son acte d'établissement;

ATTENDU la résolution du conseil d'établissement du Centre de formation professionnelle, l'Émergence;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 236 de la *Loi sur l'instruction publique*, la commission scolaire détermine les services éducatifs qui sont dispensés par chaque école;

ATTENDU les recommandations du comité consultatif de gestion, du comité de la direction générale de la commission d'étude éducative;

Il est proposé par Mme Sandra East

D'ADOPTER les documents suivants, tels qu'amendés en vertu des résolutions suivantes : CC-101214-3405, CC-101214-3406, CC-101214-3407, CC-101214-3408, CC-101214-3409, CC-101214-3410; CC-101214-3411 :

- Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2011 – 2014;
- Liste des écoles et actes d'établissement 2011 – 2012 (sous réserve de l'amendement qui serait adopté au printemps, à la suite de la confirmation du nombre d'effectifs et de l'analyse);
- Liste des services éducatifs dispensés dans les établissements 2011 – 2012 et planification d'utilisation des locaux réservés EHDAA (sous réserve des amendements qui seraient adoptés au printemps, à la suite de l'évaluation des besoins des élèves);
- Actes d'établissement modifiés;
- Répertoire des aires de desserte.

DE VERSER lesdits documents au répertoire des présentes sous la cote 592.

POUR : (18) : Michel Arcand, Josée Bastien, Johanne Beaulieu, Nadine Blais, Normand Chalifoux, Jean Deschênes, Sandra East, Paule Fortier, Benoît Gagnon, Claude Girard, Louis Kemp, Christine Labrie, Lise Landry, Lucie Ouellette, Jean Paquette, Michel Phaneuf, Stéphane Racine et Johanne Roy.

CONTRE : (4) : Denis Claude Blais, Gilbert Guérette, Daniel Legault et Guylaine Richer.

Adopté

Il est 21 h 25.

SUSPENSION DES DÉLIBÉRATIONS
Résolution n° CC-101214-3413

Il est proposé par Mme Christine Labrie

DE SUSPENDRE les délibérations pour quelques minutes.

Adopté

REPRISE DES DÉLIBÉRATIONS

Résolution n° CC-101214-3414

Il est proposé par Mme Sandra East

DE REPRENDRE les délibérations.

Adopté

Il est 21 h 40.

PLAN STRATÉGIQUE 2010-2015

Résolution n° CC-101214-3415

ATTENDU les dispositions de la *Loi sur l'instruction publique* concernant l'adoption d'un plan stratégique par une commission scolaire;

ATTENDU l'arrivée à échéance du Plan stratégique 2006-2010 de la CSSMI;

ATTENDU la volonté de la CSSMI de se doter d'un nouveau plan stratégique couvrant une période de cinq années;

ATTENDU que la CSSMI a choisi une démarche de réflexion, d'analyse et d'élaboration s'échelonnant sur une année;

ATTENDU que le projet de plan stratégique qui a été adopté pour fins de consultation par le conseil des commissaires le 28 septembre 2010, incluait le portrait organisationnel de la CSSMI, les constats et l'analyse stratégique issus de la cueillette d'information, la mission, la vision et les valeurs, les orientations, les objectifs, les axes d'intervention et les résultats attendus ainsi que le glossaire;

ATTENDU la période de consultation du 28 septembre 2010 au 19 novembre 2010;

ATTENDU que tout le personnel de la CSSMI, les conseils d'établissement, le comité de parents, le comité consultatif EHDAA, les exécutifs syndicaux, de même que les partenaires externes de la CSSMI ont été interpellés pour répondre à cette consultation;

ATTENDU le consensus et les nombreux avis exprimés sur le plan stratégique proposé par la CSSMI;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif de gestion;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation du comité plénier du conseil des commissaires;

Il est proposé par M. Louis Kemp

D'ADOPTER le Plan stratégique 2010-2015;

DE VERSER ledit document au répertoire des présentes sous la cote 593.

Adopté

**CESSION DE SERVITUDE EN FAVEUR D'HYDRO-QUÉBEC ET BELL CANADA
SUR LE TERRAIN DE L'ÉCOLE SECONDAIRE JEAN-JACQUES-ROUSSEAU**
Résolution n° CC-101214-3416

ATTENDU la demande d'acquisition de servitude de Bell et d'Hydro-Québec pour l'installation de trois haubans sur une partie du lot 3 636 918 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne;

ATTENDU la résolution n° CE 1011-0812-737 du conseil d'établissement de l'école secondaire Jean-Jacques-Rousseau;

Il est proposé par M. Louis Kemp

D'ACCEPTER la demande d'acquisition de servitude en faveur de Bell et d'Hydro-Québec sur une partie du lot 3 636 918 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne (terrain de l'école secondaire Jean-Jacques-Rousseau), le tout tel que décrit au plan daté du 20 octobre 2010, en contrepartie d'une indemnité financière sous forme de don à l'école secondaire Jean-Jacques-Rousseau;

D'AUTORISER la présidente et le directeur général à signer tout document pouvant donner effet aux présentes;

DE VERSER ledit document au répertoire des présentes sous la cote 594.

Adopté

MOTION DE FÉLICITATIONS – MUR D'ESCALADE À L'ÉCOLE SAINT-PIERRE
Résolution n° CC-101214-3417

ATTENDU le rêve du personnel et des élèves de l'école Saint-Pierre;

ATTENDU le projet de mur d'escalade qui a été réalisé au cours de l'été 2010;

ATTENDU que ce mur offre aux utilisateurs deux parties distinctes avec des degrés variés de difficulté;

ATTENDU l'implication du commissaire de quartier M. Jean Paquette;

ATTENDU la participation de nombreux partenaires;

ATTENDU que ce projet est une belle réussite et qu'il fait la fierté du milieu;

Il est proposé par Mme Paule Fortier

D'ADRESSER des félicitations au personnel de l'école Saint-Pierre, plus particulièrement au directeur M. François Lecavalier, pour leur initiative et leur dévouement pour la cause des jeunes;

D'ADRESSER des remerciements à M. Jean Paquette qui a facilité la réalisation de ce projet par son implication;

D'ADRESSER des remerciements aux généreux partenaires qui ont permis de faire de ce projet une réussite.

Adopté

MOTION DE FÉLICITATIONS – SOIRÉE CARRIÈRES ÉDITION 2010

Résolution n° CC-101214-3418

ATTENDU la tenue de la soirée carrières édition 2010 le 1^{er} décembre 2010 à l'école secondaire des Patriotes;

ATTENDU que cet événement a attiré plus de 2 500 visiteurs;

ATTENDU la présence des 12 écoles secondaires de la CSSMI;

ATTENDU que plus de 70 exposants étaient sur place pour informer les jeunes et leurs parents afin de les aider à faire un meilleur choix d'avenir;

ATTENDU le niveau de satisfaction des nombreux participants;

ATTENDU l'implication de l'équipe des conseillères et du conseiller en formation scolaire et en orientation de la CSSMI;

Il est proposé par Mme Paule Fortier

D'ADRESSER des félicitations à l'équipe des conseillères et du conseiller en formation scolaire et en orientation de la CSSMI;

DE REMERCIER la direction et le personnel de l'école secondaire des Patriotes pour leur accueil;

D'ENCOURAGER la poursuite de cette activité qui répond aux besoins des élèves et de leurs parents.

Adopté

M. Michel Arcand quitte son siège à 22 h.

HUIS CLOS

Résolution n° CC-101214-3419

Il est proposé par M. Denis Claude Blais

DE SIÉGER temporairement à huis clos.

Adopté

Il est 22 h.

SÉANCE PUBLIQUE

Résolution n° CC-101214-3420

Il est proposé par M. Benoît Gagnon

DE SIÉGER en séance publique.

Adopté

Il est 22 h 25.

NOMINATION – DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE

Résolution n° CC-101214-3421

ATTENDU les affichages ayant trait au poste de direction générale adjointe;

ATTENDU la recommandation unanime du comité de sélection;

Il est proposé par Mme Lise Landry

QUE monsieur Dominique Robert soit nommé directeur général adjoint à la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles;

QUE monsieur Dominique Robert soit soumis à une période de probation d'un an au terme de laquelle, si réussie, il pourra être confirmé dans un poste régulier;

QUE, conséquemment, tel que précisé dans le document consolidé concernant les conditions d'emploi des gestionnaires des commissions scolaires, monsieur Dominique Robert sera nommé directeur général adjoint pour une période indéterminée, à moins que l'une ou l'autre des parties décide d'y mettre fin.

Adopté

LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution n° CC-101214-3422

Il est proposé par Mme Nadine Blais

DE LEVER la séance.

Adopté

Il est 22 h 35.

Paule Fortier, présidente

Jonathan Desjardins Mallette, secrétaire général